

OBJET : LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2004

LE CONSEIL,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 31 Mars 2004,

A l'Unanimité,

DELIBERE :

Approuve le procès-verbal de la séance du 31 Mars 2004 après avoir apporté les rectifications suivantes :

- **Question n° 59 du 31 Mars 2004** : Mme GIULIANOTTI a voté CONTRE la subvention au Théâtre Equestre ZINGARO et s'est ABSTENUE pour toutes les autres subventions sauf ACCORD pour le SIRESCO, le CCAS, le Cimetière, la Caisse des Ecoles et le Conservatoire National de Région.
- **Question n° 36 du 31 Mars 2004** : Mme MOUALED a voté POUR l'ensemble des conventions du secteur culturel mais CONTRE uniquement celle concernant le Théâtre Equestre ZINGARO.

Mme PEJOUX ayant donné procuration à Mme MOUALED, il est indiqué que Mme PEJOUX vote POUR la convention avec le Théâtre ZINGARO conformément à son vote du 31 Mars 2004.

LE MAIRE,